

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	21 (1933)
Heft:	410
Artikel:	La situation de la femme mariée dans l'enseignement : (suite de la 1re page)
Autor:	L.H.P.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-261211

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

continuent à être tenues un peu à l'écart, et tant qu'elles n'auront pas obtenu l'égalité civique, elles n'ont aucun moyen de lutter contre cet état de choses.

A l'heure actuelle, l'administration des postes a tendance à engager de nouveau un nombre plus considérable de femmes, lesquelles, après une courte période de préparation, sont affectées, dans les services postaux de quelque importance, à certains services aux guichets qui ne nécessitent pas, vu leur simplicité, une préparation professionnelle complète. En 1930, on a engagé environ 90 auxiliaires de cette catégorie, et l'on a diminué d'autant le nombre des apprentis postaux (il ne faut pas confondre ces auxiliaires avec celles des bureaux de campagne de III^e classe, qui ont été occupées de tout temps, à titre d'employées privées, par les buralistes postaux, et qui ne travaillent donc pas en qualité de fonctionnaires de l'Etat).

Il est évident que, pour un plus grand nombre de travaux, une préparation professionnelle complète n'est nullement indispensable, et l'on comprend fort bien que l'administration des postes veuille créer, pour ces travaux qui n'exigent pas un personnel spécialement qualifié, une catégorie d'employés moins payés. Mais on comprend tout aussi bien les fonctionnaires qui voient, dans cette augmentation du contingent de main-d'œuvre féminine moins rétribuée, une concurrence indésirable.

Pour remédier à cette situation, il faudrait créer deux catégories d'employés, soit les employés auxiliaires et les fonctionnaires, toutes deux accessibles aux deux sexes aux mêmes conditions en ce qui concerne l'instruction préparatoire, la formation professionnelle, les prestations et le salaire, en prévoyant la possibilité d'avancement dans la catégorie supérieure pour le candidat présentant les aptitudes nécessaires et ayant complété sa formation professionnelle. C'est de cette façon que l'on pourra faire disparaître la concurrence féminine, puisque ce ne sera plus le sexe qui jouera un rôle en cette occurrence, mais uniquement les capacités et l'aptitude au travail, qu'il s'agisse de travail qualifié ou non. Il faut que l'homme fasse preuve d'une loyauté absolue à l'égard de la femme, et qu'il existe entre eux une réelle fraternité. C'est là le seul moyen d'atténuer la concurrence qui se manifeste dans tous les domaines de l'activité professionnelle et qui revêt souvent une forme si odieuse. Car ce ne sont pas des restrictions tout artificielles qui pourront engager la femme à renoncer au travail professionnel. Le processus d'évolution des sociétés montre au contraire que, partout où l'homme a voulu entrer l'activité professionnelle de la femme, celle-ci a travaillé alors pour un salaire moindre, afin de ne pas mourir de faim; et c'est à ce moment-là seulement qu'elle est devenue pour l'homme une véritable concurrente. Il est évident que le travail féminin mal payé exerce une action néfaste sur le marché du travail. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en pratique le principe: à travail égal, salaire égal, et de supprimer les entraves apportées à la formation professionnelle et à l'ascension économique de la femme. La concurrence existera toujours, — mais au lieu d'opposer l'homme à la femme, elle s'exercera d'individu à individu; autrement dit, ce ne seront plus les sexes, mais les capacités qui s'affronteront.

L'intérêt bien compris des hommes exige également que la femme soit mise sur le même pied que lui en ce qui concerne l'organisation profes-

sionnelle. En effet, lorsque les femmes seront convaincues que leurs intérêts sont sauvegardés au sein des associations professionnelles, elles n'auront plus de raison de se grouper en associations distinctes. Ce à quoi il faut tendre, c'est à une organisation commune. Rien ne serait plus agréable aux femmes que la réalisation de cet idéal: la défense commune des intérêts des deux parties. Il est évident que, tant que la femme n'aura pas voix au chapitre, elle demeurera une mineure. Cela ne signifie pas que tout ira pour le mieux dès que les femmes auront obtenu l'égalité civique. Mais cette égalité créera la base sur laquelle on pourra entreprendre le travail en collaboration. La femme sera pour l'homme une camarade d'autant meilleure que les deux sexes évolueront sur le même plan. Plus la femme sera indépendante, mieux elle pourra alléger les charges de l'homme, financièrement parlant, et d'autant plus grand sera l'appui moral qu'elle pourra lui prêter. La lutte pour l'égalité civique ne procède nullement de l'égoïsme; elle tend au contraire à faire bénéficier le pays de l'activité de la femme, pour le bien de la communauté tout entière.

(Résumé français d'un article de la Schweiz. Gewerbezeitung, communiqué par l'Office suisse des Professions féminines.)

chance d'écrivain. Mais il est certainement beaucoup plus plaisant de croire, comme semble le faire M. Chenevière, que la comtesse de Ségur, née Rostopchine, prit la plume par amour pour ses petits enfants (elle en eut finalement une vingtaine), qui, loin d'elle, se désolait de ne plus entendre ses récits.

Les nouveaux contes de fées, imaginés pour amuser ses petites-filles, Madeleine et Camille de Malaref, parurent en 1857, ornés de très belles illustrations de Gustave Doré. La bonne grand'mère avait cinquante-huit ans quand elle commença la série de ce qu'elle appelait « ses compositions niaugardes ». Toutes ont été publiées chez Hachette, dans la collection dite *Bibliothèque rose*. L'auteur, très modeste de nature, ne se prit jamais trop au sérieux et s'imaginait même n'importe qui peu d'esprit. Elle écrivait gaîment, facilement, sans rature; — François le Bossu, par exemple, commencé un 7 novembre, était achevé le 15 du mois suivant. — Avec ce grand naturel qui rend vivante une œuvre littéraire, elle parlait comme les enfants, et, comme eux, regardait de bas en haut le monde des grandes personnes. Un récit suit l'autre. C'était bien toujours cette petite fille de jadis dont son père disait: « Sophaletta ayant la santé d'une robuste campagnarde remplit les fonctions de bouffon... elle aime à raconter des historiettes. »

Les Petites filles modèles... M. Chenevière les a yues sur deux photographies ovales et coloriées: « Leurs visages se ressemblent, agréables et doux. Leurs cheveux châtain sont coiffés en bandeautes. Elles portent des casaqueins de taffetas gris-bleuté, à basques bordées de lisérés noirs et à demi-manches évases, d'où sortent d'autres manches de mousseline bouffante. La jupe ample, et que soutient une cage, laisse, quoique longue, dépasser des pantalons de lingerie et voir encore un peu des bas blancs au-dessus des bottines d'étoffe noire. L'une des soeurs est accoudée légèrement sur un socle drapé d'un cachemire où sommeille une poupee; l'autre a posé la sienne sur un canapé capitonné gorge-de-pigeon, au dossier duquel elle s'appuie, les bras croisés... »

(A suivre.) JEANNE VUILLIOMENET.



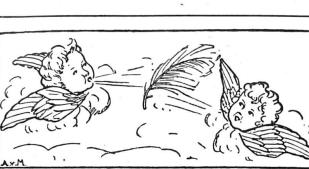
Les femmes et les livres

Les femmes dans la littérature catalane moderne

II. 1

Clémantine Arderiu, née à Barcelone en 1893, occupe une place de distinction parmi les poètes de son pays. Une poète vraie, sensible, dont la

¹ Pour le premier article, voir le *Mouvement*, N° 405.



DE-CI, DE-LA

, Notre Samedi soir.

NOMBREUSES sont celles de nos lectures dans les trois cantons romands, mais surtout dans celui de Neuchâtel, qui connaissent l'excellente presse journal fondé sous ce titre par la regrettée Tz Combe, et entièrement rédigé par elle pendant bien des années avec un entraînement et un allant jamais lassés.

Regrettant de voir disparaître en même temps que T. Combe cette petite feuille si utile pour propager sous une forme aimable tant d'idées justes et saines, les éditeurs ont fait appel pour assurer la continuation à notre amie et collaboreuse, Mme Vuilliomet-Challand. Celle-ci est trop connue et appréciée de toutes nos lectrices pour que nous ayons besoin de la leur présenter, et son nom seul et sa réputation sont garants de la manière spirituelle, enjouée et vivante avec laquelle elle va rédiger le *Samedi Soir*. Son premier numéro qui est sorti de presse le 2 septembre est réussi en tous points, et nous ne pouvons que souhaiter à longue cohorte de ses frères cadets, les numéros à venir, de lui ressembler étroitement.

(S'adresser pour abonnements, à l'administration de *Samedi Soir*, 7, Tête de Ran, La Chaux-de-Fonds.)

Distinction.

Nous sommes très heureuses d'apprendre que notre collègue au Comité Exécutif de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, Mme Suzanne Grinberg, l'intelligente et brillante avocate pa-

risienne, vient d'être nommée chevalier de la Légion d'honneur. Journaliste, professeur, conférencière, femme active, charmante et élégante, Suzanne Grinberg est bien une de celles qui, comme le dit excellentement notre confrère *La Française*, a le plus contribué à faire comprendre à l'opinion publique que l'on peut être à la fois une ardente féministe, et une femme comblée par la nature de toutes les qualités essentiellement féminines. Aussi est-elle de tout cœur que nous nous associons aux félicitations que lui vaut de toutes parts cette nouvelle distinction.

Les fêtes et la crise.

La crise n'a pas encore atteint les fêtes. On pourra même croire qu'elle les favorise: le recensement annuel de la Société d'Utilité publique en a noté 1122 en 1932, contre 1095 en 1931. Il y a eu 152 fêtes de tir, 142 fêtes de lutte, 129 courses de vélos et motos, 85 fêtes de gym, 81 de musique, 60 courses de chevaux, 55 fêtes de chant, etc. etc. Si l'on ajoute à ces grandes fêtes régionales ou fédérales, les petites fêtes, on arrive au total impressionnant de 2955 fêtes. On ne peut totaliser l'argent englouti; mais on en aura une idée d'après le budget de 42 fêtes de tir, qui a atteint 1 million et demi!

Employées de commerce.

Dernièrement, 80 représentantes des 7000 employées de commerce organisées que compte l'Association suisse des commerçants se sont réunies à Zurich afin d'examiner la possibilité d'une meilleure collaboration avec leurs collègues masculins de la dite association. Le comité central sera prié d'examiner la formation d'une commission féminine spéciale dans l'Association suisse des commerçants. Cette commission serait chargée d'étudier les questions se rapportant spécialement au personnel féminin. Pour terminer cette réunion, une conférence sur l'état du marché du travail des employées de commerce donna de tristes aperçus sur les salaires précaires et les mauvaises conditions de ces dernières.

La situation de la femme mariée dans l'enseignement

(suite de la 1^{re} page)

Aucune législation ne prévoit de congé prolongé pour l'éducation des enfants. Il reste entendu que les institutrices, mères de famille, peuvent bénéficier, comme tous les membres du corps enseignant, d'un congé pour convenances personnelles ou affaires de famille; ce congé est, naturellement, non rétribué.

Un bon point à la France, qui fait aux institutrices mariées une situation privilégiée, au point de vue des allocations familiales dont elles bénéficient, et à celui de la retraite dont elles peuvent jouir partiellement dès l'achèvement de leur quinzième année d'enseignement.

La France, la Pologne, l'Uruguay, la Yougoslavie, la Roumanie, l'Egypte, la Turquie, ont prévu légalement des facilités pour le rapprochement des couples séparés du fait de leur travail. Dans plusieurs autres pays, sans que des dispositions légales existent, l'usage a consacré ces mêmes facilités, en Hongrie, en Tchécoslovaquie, par exemple. Dans ce dernier pays, certaines restrictions empêchent l'institutrice mariée d'être la subalterne de son mari, ou d'être sa collègue dans le même établissement, ceci dans l'enseignement secondaire, alors qu'elle y est autorisée dans l'enseignement primaire.

On ne peut s'empêcher d'être frappé du fait que, dans les pays neufs, où l'émancation de la femme est relativement récente, il règne une égalité presque partout absolue entre les deux sexes, alors que chez nous on assiste à ce phénomène singulier d'une femme professeur, chargée de famille, veuve, touchant un traitement bien inférieur à celui de son collègue masculin célibataire, cela dans le même établissement, et à titres universitaires égaux!

Un assaut a été livré, il y a quelques an-



Cliché "Zentralblatt"
Mme SCHMIDT-STAMM (St-Gall)
La nouvelle présidente centrale de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses.

poésie atteint une grande profondeur et exhale un charme spécial. C'est la poésie de la vie de tous les jours, une vie calme, douce et paisible. Elle ne connaît ni le doute qui ronge l'âme, ni les luttes qui éprouvent. Son ciel est sans nuages et son cœur respire une vraie joie de vivre. Vis-à-vis de toutes les manifestations de la vie sa sagesse demeure claire, digne et profondément religieuse.

Son œuvre poétique condensée dans deux volumes: *Chansons et Élégies* (1916), et *La Haute liberté* (1921) présente à la fois de l'équilibre, de la sagesse et du bon sens.

Clémantine Arderiu a épousé M. Charles Riba, lui aussi poète de talent, helléniste éminent qui a traduit l'*Odyssee* en catalan, et ce ménage de poètes est, paraît-il, parfaitement heureux.

Un critique dit de Clémantine Arderiu: « Son esprit d'une claire fermeté, qui n'exclut pas la tendresse, s'affirme sincère devant le monde; aussi se veult-elle sincère avec elle-même. Sa bonheur reste profonde et digne; comme elle sait chanter, elle sait donner. Elle sait joie de son bonheur qui est naturel, sain, sans avoir la crainte de la mort ou du malheur. Élégante sans bonté, amoureuse sans folie, religieuse sans mysticité, sa poésie passe sur la vie quotidienne comme une lumière vive dans l'espace grand ouvert de la nature ».¹

A côté de Catherine Albert dont il a été question précédemment et de Clémantine Arderiu, de ces deux talents de premier ordre, si différents pourtant au point de présenter le plus complet

contraste, nous trouvons dans la littérature catalane d'autres femmes auteurs, telles que Josefa Massanes, Victoria Penya d'Amer et Isabelle de Villamartini, poètes lauréates, qui remportèrent des premiers prix aux « Jeux Florals », ces concours publics de poètes, renouvelés du Moyen Age au XIX^e siècle, lors de la Renaissance littéraire catalane, et qui continuent toujours d'attirer de nombreux participants et un public enthousiaste. Citons aussi Sœur Eulalia Anzizu, une religieuse, auteur de nombreux chants et hymnes religieux; Carmen Karr, l'initiatrice du mouvement féministe en Catalogne; Dolorès Moncada, romancière féconde; Maria Salvà, traductrice en catalan de Mistral et de Manzoni, qui appartient à l'école poétique de Mayorgue; Aurora Bertrana, fille de Prudence Bertrana, peintre de grand talent et auteur de nombreux romans, qui a donné dans son livre *Paradisos oceánicos* une merveilleuse description d'un voyage et d'un séjour en Polynésie; Carmen Montoliu, traductrice de Shakespeare et auteur de romans où l'on remarque une influence considérable de la littérature anglaise, et d'autres encore. Et ainsi nous arrivons à des jeunes, telles que Anna Maria de Saavedra et ses collaboratrices, femmes universitaires connues par la traduction d'Ovide qu'elles viennent du public pour faire connaître en catalan les chefs d'œuvres des littératures antiques.

H. KELLER-TCHAKALENKO.

La femme est inférieure à l'homme en ceci seulement qu'elle est moins virile; elle ne lui est inférieure à aucun autre égard. L'homme est inférieur à la femme en ce qu'il n'est point une femme; il n'existe aucune cause d'infériorité.
C. K. CHESTERTON.

nées, dans divers cantons, à l'institutrice mariée. Genève et Vaud, y ont résisté brillamment, ils ont eu raison. Sans vouloir en rien atténuer ou diminuer la valeur de toutes les femmes dans l'enseignement, on doit constater cependant qu'une mère ajoute à son expérience pédagogique une expérience maternelle, qui ne constitue pas un appauvrissement, mais, bien au contraire, un enrichissement considérable, dont elle fait bénéficier les enfants qu'on lui confie.

Et, on ne le répétera jamais assez, nous luttons pour une idée: le droit au travail de la femme, mariée ou non. Seul l'individu (*Mensch*) est qualifié pour juger de sa situation personnelle et familiale. L'Etat, qui laisse à son compte la femme du boucher ou du boulanger, à sa lessive ou à ses nettoyages la femme de journée, n'a pas à se préoccuper de la situation privée de ceux qu'il occupe, pour autant que, dans l'accomplissement de leur fonction, ils donnent satisfaction.

Il y a, dans cette tendance à exclure la femme mariée des écoles, des bureaux, de certaines professions, un résultat évident de la crise économique nous l'avons déjà dit, mais aussi, et c'est un peu triste à constater, un sentiment entaché de mesquinerie et de jalouse. On trouve trop favorisés ceux qui touchent deux salaires... et, dès lors, qu'importe les intérêts primordiaux de l'école, de l'enfance!...

Chacun devrait être libre de choisir sa vie, de la diriger comme lui semble, et l'institutrice qui se marie devrait avoir le droit de continuer son enseignement, si elle estime pouvoir le faire, sans qu'on lui impose une loi dont les conséquences peuvent l'encourager à renoncer à fonder un foyer où régnerait la gêne, et à lui préférer l'amour libre.

Souhaitons que, la crise passée, l'on renonce à toute restriction quelconque au travail de la femme mariée, et qu'on vienne à une plus saine et plus juste conception des droits de l'individu, de ces droits dont on parle constamment, mais qui, chez nous, du moins, sont encore un mythe pour la femme.

L. H. P.

Le secours aux enfants

Les derniers numéros du *Bulletin* de l'Union internationale de secours aux enfants groupent en un tout imposant les différentes formes que prend, suivant les pays, l'aide à l'enfance déshéritée, malade ou dévoyée. C'est vraiment émouvant de réaliser tout ce que fait la pitie humaine et la solidarité internationale... et aussi tout ce qui reste à faire pour que chaque petit ait sa juste part de soins et de protection.

Nous ne pouvons énumérer, pays par pays, l'activité que relate ce *Bulletin* si détaillé et si copieux. D'abord, presque toutes les sociétés affiliées à l'Union ont une ou plusieurs activités communes. Un peu partout, de l'Amérique aux contrées avoisinant l'Asie, et en passant par nos pays européens, nous voyons mentionner les secours en nourriture, en vêtements, en layette et en berceaux; partout aussi, les difficultés de crise économique des temps présents ont nécessité des mesures spéciales pour secourir les enfants de façon plus efficace encore; les sociétés, par surcroît de soucis, ne reçoivent plus qu'une partie de l'argent qui affluit autrefois, et même les subventions gouvernementales diminuent ici ou là.

L'enfant ne doit pas seulement être nourri, il doit aussi pouvoir s'amuser. Des terrains de jeu sont aménagés, des jouets sont distribués à Noël. Il faut des vacances à ces organismes affublés par la vie nécessiteuse au sein des grandes cités: on les expédie à la campagne, sur la montagne ou au bord de la mer. Le Mouvement de la Jeunesse suisse romande organise même des camps d'hiver de quatre semaines pour des fillettes de chômeurs; il possède sa maison de vacances dans le Jura, à Saint-Georges. En France, outre les colonies de vacances et les colonies scolaires, il existe à Draveil, le camp international de la république des enfants; en Lettonie des maisons de repos pour les mères, et une colonie maritime pour les enfants.

L'œuvre d'adoption par laquelle des bienfaiteurs s'engagent à aider un enfant pendant un certain nombre d'années, en ne connaissant souvent de lui que sa photographie — œuvre des photocardies en France, en Pologne, etc. — a en Suisse romande un équivalent dans l'œuvre plus restreinte des «Marraines». En tous pays, la réclame et la cueillette de sous se fait avec beaucoup d'ingéniosité, et il se vend toutes sortes d'articles au profit des enfants. Par la presse, souvent par des bulletins particuliers de l'une ou l'autre société, par des brochures, par des affiches, des cartes postales, par le cinéma, voire même par la radio, la propagande se fait partout de la même intense façon.

Musées d'hygiène en Lettonie, écoles de nurses en Turquie, brigades de médecins visitant régulièrement les institutions (camps, asiles, sa-

natoria) hébergeant des enfants et que l'on rencontre sous les signes des Croix-rouges et des Croissants rouges dans les pays avoisinant le Caucase, cuisines scolaires de Yougoslavie et d'ailleurs, pouponnières et consultations de nourrissons, — il y en a partout —, propagande en faveur de l'hygiène infantile, qui semble surtout active dans les pays nordiques, trônes déposés à Andrinople dans les maisons des familles aisées et dans tous les établissements publics pour les bons en faveur des petits enfants, loi nouvelle votée en Belgique et créant l'œuvre nationale des orphelins des victimes du travail, canines économiques grecques, et taxe prévue sur les tabacs qui donnerait une vingtaine de millions dont une part serait attribuée aux dites cantines... cette énumération d'initiatives intéressantes et parfois nouvelles pourrait être continuée longtemps encore.

Mais nous en avons dit assez pour renseigner nos lecteurs sur l'immense activité mondiale en faveur des enfants ou de leurs mères. Disons encore, cependant, la belle œuvre d'ent'aide entre eux qui fait que de partout on envoie de l'argent à des sinistrés, à des œuvres particulièrement intéressantes, à des groupements s'occupant d'enfants, etc., etc. L'Union internationale de secours aux enfants a bien mérité la reconnaissance mondiale!

V. D.

Correspondance

La carte suffragiste de l'Europe

Une de nos abonnées nous écrit de Suède pour nous prier de lui faire savoir dans nos colonnes (ce qui peut rendre service évidemment à d'autres lecteurs) celui de nos numéros où a paru un tableau des droits des femmes en Europe à l'heure actuelle.

On trouvera cette carte suffragiste de l'Europe dans notre N° 379 (14 mai 1932). Elle est encore complètement *up to date*.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

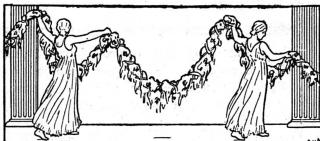
Corseaux et La Tour de Peilz,
le 5 septembre 1933.

MESDAMES ET CHÈRES ALLIÉES,

Nous avons la joie de vous inviter à notre Assemblée générale, les 7 et 8 octobre, à Lucerne. Nous avons dû, cette année, fixer nous-mêmes le lieu de notre Assemblée. Si nous avons choisi cette ville, c'est qu'elle nous a paru être centrale, et offrir des facilités de logement et des locaux spacieux pour nos réunions.

Nos Sociétés lucernoises nous ont très aimablement offert leur aide pour organiser l'Assemblée; elles ont obtenu pour nos séances la Salle du Grand Conseil. A cause de la crise hôtelière, les membres de ces Sociétés ne se sentent pas libres de nous offrir des logements gratuits; vous trouverez ci-après la liste des hôtels recommandés, et vous voudrez bien tenir directement vos chambres à l'avance.

Nous prions les déléguées de remplir les bulletins attachés à la présente circulaire, et de les envoyer à Mme Martin, La Terrasse, Tour de Peilz, avant le 4 octobre, afin que nous puissions annoncer à l'hôtel le nombre des participantes.



A travers les Sociétés

Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes.

Bien que le Bureau temporaire de l'Alliance à Genève ne soit pas encore ouvert, vu la date tardive de l'Assemblée de la S.D.N., les membres de l'Alliance présents à Genève n'ont pas voulu manquer à la traditionnelle réception des participantes féminines à l'Ecole d'été de l'Association pour la S.D.N., cette réunion familiale, toujours très goûteuse, permettant de faire mieux connaissance à toute cette jeunesse enthousiaste le travail de l'Alliance et son utilité.

Aussi, le 30 août dernier, une cinquantaine de jeunes femmes et de jeunes filles représentant 11 pays, mais où l'élément français était en grande majorité (l'Ecole normale d'institutrices de Bordeaux, par exemple, était là *in corpore*), se presentaient-elles dans les locaux hospitaliers de la Taverne antialcoolique à la rue de Saussure, Mme Gourd, qui fonctionnait comme maîtresse de maison, salua d'abord les différentes nationalités, les applaudissements crépitant pour chaque pays appelé, puis exposa brièvement le but et la raison d'être de l'Alliance. Miss Dingman, pré-

nous espérons que ce nombre sera élevé, malgré les difficultés de l'heure présente. Le côté économique de la crise, quoique très grave, n'est cependant pas le plusangoissant: chaque jour nous constatons les courants contraires qui agitent et divisent les citoyens de notre pays et risquent d'ébranler les bases mêmes de notre patrie. A nous, femmes, de maintenir au milieu de cette tourmente l'idéal d'union dans la liberté qui caractérise notre Confédération suisse. C'est pourquoi ces questions vitales pour notre peuple seront l'objet de notre conférence principale de dimanche matin.

Des réunions comme celle de notre Assemblée générale peuvent faire beaucoup pour resserrer les liens entre les divers cantons et les diverses tendances qui représentent nos Sociétés. Aussi engageons-nous d'une manière pressante nos Sociétés à faire le sacrifice nécessaire pour envoyer des déléguées à Lucerne, afin que nous puissions nous grouper, nombreux, autour d'un idéal commun et nous encourager mutuellement.

Avec cette circulaire, vous recevez la carte pour votre déléguée. Cette carte doit être échangée, avant l'ouverture de l'Assemblée, contre la carte rose de vote; celle-ci ne peut être délivrée que contre la carte ci-jointe, car c'est notre seul moyen de contrôle. Selon l'art. VI de nos statuts, une déléguée ne peut pas représenter plus de deux Sociétés.

Nous vous rappelons notre Caisse de voyages, à laquelle vous pouvez recourir pour faciliter le déplacement de votre déléguée, et qui reçoit aussi des dons avec reconnaissance. Les demandes de subside doivent être adressées, quelques jours d'avance, à notre caissière, Mme H. Dünnar, Vorde-Vorstadt, 8, Araar. (Compte de chèque VI 4000, Araar).

Pour répondre au vœu exprimé par la Fédération neutchâtoise de la Ligue suisse des Femmes abstinences, le Comité de l'Alliance a décidé de faire la proposition suivante: «L'Assemblée générale de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, réunie à Lucerne, charge son Comité de prier ses Sociétés affiliées, en particulier les Centrales féminines et les Unions de Femmes, de suivre de près dans leurs cantons respectifs les législations sur l'alcool, tant actuelles qu'en préparation, et de veiller à leur application. Une attention toute spéciale devra être portée à la consommation de liqueur faite par la jeunesse des deux sexes, aussi bien dans les tea-rooms que dans les cafés.»

Nous avons le plaisir de vous annoncer que deux nouvelles Sociétés se sont affiliées à l'Alliance: le *Hausfrauenverein de Zurich et environs* et le *Verband Schweizer Hausfrauenvereine*. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue!

Veuillez recevoir, Mesdames et chères Alliées, nos meilleures salutations.

Pour le Comité:

La Présidente: ANNE DE MONTET.
La Secrétaire: FANNY MARTIN.

Hôtels recommandés:

Hôtel du Lac, Bahnhofstrasse, 5. Chambre et déjeuner: Fr. 8.—

Hôtel de la Paix, Zürcherstrasse, 1. » » Fr. 5.— à 5.50

Hôtel Wildenmann, Bahnhofstrasse, 30. » » Fr. 5.75 à 7.75

Hôtel Rüttli: » » Fr. 5.25

Hôtel Krone: » » Fr. 5.—

Hôtel Waldstätter (sans alcool): » » Fr. 6.—

Hôtel Krone: » » Fr. 5.—

Hôtel de la Poste: » » Fr. 5.— à 6.—

N. B. — Nous attirons l'attention des déléguées sur le fait que l'horaire d'hiver des C.F.F. entre justement en vigueur le 7 octobre.

Bulletin à détacher:

La soussignée s'inscrit:

pour le banquet du dimanche, à 13 h., à l'Hôtel du Lac. (Fr. 4.50, service compris.)

pour la soirée familiale du samedi, à 20 h. 1/4, à l'Hôtel du Lac. (Fr. 2.—, service compris.)

(Prêtre de biffer ce qui ne convient pas.)

Adresse et signature:

* * *

Dans sa séance du 29 août, le Comité de l'Alliance a mis au point le programme de son Assemblée générale qui aura lieu à Lucerne, les 7 et 8 octobre.

Il a pris connaissance du rapport de la présidente et l'a approuvé.

Les Sociétés recevront, le 8 septembre, la circulaire qui leur donnera toutes les indications utiles, ainsi que le programme de l'Assemblée et la carte de déléguée.

F. M.

Association Suisse pour le Suffrage Féminin

Nouvelles des Sections.

SAINT-GALL. — Lors de l'Assemblée générale qui a eu lieu dernièrement, la présidente, Mme Wohnlich a donné un aperçu du travail accompli pendant l'année écoulée, et qui a porté tout spécialement sur la question du désarmement.

Puis, Mme Winkler, ingénieur agronome, fit une causerie intéressante sur ce sujet: *La crise dans l'agriculture*. Les temps sont durs pour l'agriculture. Le petit paysan souffre tout spécialement. L'Etat lui vient en aide dans la mesure de ses moyens, mais l'agriculture s'adapte trop lentement à la situation et ne sait pas transformer ses cultures selon la nécessité. Nous importons encore trop de légumes étrangers. La paysanne peut faire beaucoup pour remédier à cela. Il est aussi du devoir de la citadine d'acheter des produits du pays, et si possible directement chez le producteur.

Z.

Ecole d'Etudes Sociales pour Femmes GENÈVE .. Subventionnée par la Confédération

Semestre d'hiver: 24 octobre 1933 - 27 mars 1934

Culture féminine générale, - Préparation aux carrières d'activité sociale, - de protection de l'enfance, direction d'établissements hospitaliers, bibliothécaires, libraires, secrétaires, infirmières-visiteuses, laborantines. Pension et Cours ménagers au Foyer de l'Ecole. - Progr. (50 cent.) et renseignements par le Secrétariat, rue Charles-Bonnet, 6, GENÈVE.

Des auditrices sont admises à tous les cours

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER

en 1932. L'Union nationale roumaine forte de plus de 500 membres fut reçue dans la Fédération. On y enregistra, avec chagrin la démission de Mme Curchod-Secrétaire, présidente internationale depuis plus de dix ans, elle fut acclamée présidente d'honneur, tandis que Mme Andrée Kurz, de Neuchâtel, lui succéda comme présidente internationale. La Fédération est représentée dans le Comité contre la traite des femmes et des enfants de la S. d. N. Elle compte actuellement 22.000 membres dans 47 pays.

Ce rapport donne le détail de l'activité de ses groupements, et une statistique intéressante des services rendus par l'œuvre des gares, les bureaux de placements, les foyers ou clubs dirigés par elle.

L. H. P.

Union des Femmes de Genève,

Le local de l'Union des Femmes, rue Etienne-Dumont, 22, a été ouvert dès le lundi 4 septembre. La bibliothèque a repris son activité ce jour-là et le Secrétariat des Intérêts Féminins sera ouvert le 15 septembre.

Le Bureau de placement, actuellement place de la Madeleine, dans l'ancienne Ecole, est ouvert, lui aussi, dès le lundi 4 septembre, tous les jours de 10 heures à midi (téléph. 42.817).

Le Bureau de dactylographie et de copies à la main, situé rue Etienne-Dumont, 22, rappelle qu'il exécute tous genres de travaux à des prix modérés. (S'adresser le matin de 9 h. à midi, au local, ou par téléphone, au 42.781). Ce Bureau est destiné à procurer du travail à des chômeuses. Le Comité de l'Union des Femmes serait très reconnaissant aux personnes qui penseraient à s'y adresser pour des envois de dossiers, copies diverses, etc.

M. C.